

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/107

OBJET : RENOUELEMENT D'UNE CANALISATION D'AEP QUARTIER CHAUDON A SAINT-VINCENT LES FORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

CONSIDERANT la vétusté de la canalisation d'AEP desservant le quartier Chaudon à Saint-Vincent les Forts et dégradant la qualité de l'eau desservie ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler environ 300ml de canalisation d'eau potable en PEHD DN50 et DN32 ;

VU le devis obtenu pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de **11.453,50 € HT** ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière de la part du Conseil Départemental ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie « Eau et Assainissement Ubaye Serre-Ponçon » réuni le 22 Mars 2017 ;

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **DECIDE** d'engager cette opération avec un coût prévisionnel d'opération de 11.453,50 € HT,
- **DECIDE** de demander les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs habituels,
- **DECIDE** de demander une dérogation pour pouvoir engager les travaux avant l'accord éventuel d'attribution d'aides,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les lettres de commandes et toutes les pièces relatives à cette opération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 de la Régie « Eau et Assainissement USP »,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Sophie VAGINAY

Séance du 13 Avril 2017

C.C.V.U.S.P.